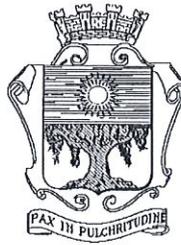


AR PREFECTURE

006-210600110-20201208-02-DE
Reçu le 10/12/2020



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 02 – OUVERTURE DE CREDITS – SECTION INVESTISSEMENT – BUDGET
GENERAL - EXERCICE 2021

Séance Publique Ordinaire du 8 DECEMBRE 2020
A 18 heures 45 dans la salle André Compan
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. André RIOLI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER,

PROCURATIONS : Mme Sophie REID à Monsieur le Maire, M. Douglas MARTIN à Mme Marie-Anne SYLVESTRE.

QUORUM : 14

PRESENTS : 25

VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 2 décembre 2020



AR PREFECTURE

006-210600110-20201208-02-DE
Reçu le 10/12/2020



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2020

II – OUVERTURE DE CREDITS – SECTION INVESTISSEMENT – BUDGET GENERAL - EXERCICE 2021

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, s'adresse à ses collègues en ces termes :

« Je vous rappelle qu'au titre des dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, les dépenses d'investissement hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, peuvent être engagées, liquidées et mandatées, jusqu'à l'approbation du budget primitif, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Les dépenses d'investissement hors reports et remboursement de la dette inscrites au budget primitif 2020 se sont élevées à 1 423 000 €. Le quart représente la somme de 355 750 €.

Afin d'engager si besoin certaines dépenses d'investissement, il est proposé l'ouverture de crédits en investissement par chapitre et nature de la manière suivante :

ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT
204	Subventions d'équipements versées	20 000,00
2121	Plantations d'arbres et arbustes	2 000,00
2128	Autres agencements de terrains	28 000,00
2135	Install. Et Agenc. Des constructions	150 000,00
2152	Installations de voirie	30 000,00
2158	Autres Instal. Matériel et Outil.technique	2 500,00
21534	Réseaux Electrifications	18 000,00
21538	Autres réseaux	13 000,00
21578	Autres Mat. Et Outill. Technique	15 000,00
2182	Matériel de transport	20 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	8 000,00
2184	Mobilier	4 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	15 000,00
	TOTAL	325 500,00

Il est précisé que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

PAR 23 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN),

- Entérine la proposition de son rapporteur.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Rogier ROUX

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.